



NUMÉRO	SUJET
38-2024	Comptes 2023
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2023. Nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan, ainsi que les explications sur les attributions aux fonds de réserve.

Commentaire général sur les comptes 2022

Le bouclage des comptes présente des recettes à hauteur de **CHF 457'298.77** pour un budget 2023 qui affichait une projection de bénéfice de CHF 6025.00.

Cet exercice particulièrement favorable pour la Région de Nyon s'explique principalement par trois phénomènes. La vacance de plusieurs postes au secrétariat régional a provoqué une diminution des comptes liés au traitement du personnel et en corolaire, certains projets et tâches budgétés n'ont pas pu être démarrés comme imaginé. Il y a également eu un résultat exceptionnel sur le préavis PACTE PR 57-2020 Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève, qui permet un amortissement moindre à son bouclage. Finalement, le Comité de direction, dans ses engagements pris auprès du Conseil intercommunal, a tout mis en œuvre pour assurer une gestion raisonnée des dépenses dans les différents dicastères.

Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de la Région de Nyon s'élèvent à **CHF 7'407'0035.17** pour une prévision de **CHF 9'101'755.00**.

Vous trouverez ci-dessous divers commentaires et explications par chapitre.

10. Autorités

100 Le Conseil intercommunal s'est réuni uniquement à 3 reprises en 2023 ce qui explique la différence de CHF 10'000 sur ce compte.

11. Administration

110.3185 Deux études non budgétées concernant la société Télé-Dôle SA ont été effectuées sur mandat. D'une part, une analyse menée conjointement avec le Canton de Vaud sur les planifications financières de Télé-Dôle SA et de l'autre, un rapport d'expertise concernant la valorisation du bâtiment le « Lapin Blanc ».

13. Service du personnel

- 130.3011 Le secrétariat régional a vu plusieurs changements au sein des collaborateurs et collaboratrices en 2023. La vacance sur certains postes a provoqué une diminution de charges sur ce compte.
- 130.3092 En corolaire de la diminution au compte 130.3011, il a été nécessaire de payer plusieurs annonces de recrutement sur les sites spécialisés.
- 130.3093 Toutes les chaises de bureau ont été changées pour un modèle plus ergonomique et un petit stock a été fait en prévision de l'arrivée de nouveaux collaborateurs en 2022. Le solde de la facture a été imputée en 2023.
- 130.4360 Ce compte est lié aux indemnités perçues par la Région à la suite d'arrêts maladies.

16. Tourisme

- 160.4361 Lors du bouclage du préavis PR 69-2016 Demande de crédit de CHF 250'000 pour un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal, il est apparu que l'imputation du salaire d'une année n'avait pas été effectuée sur le préavis, raison pour laquelle deux imputations sont réalisées sur cet exercice. Cette écriture n'a pas d'incidence sur le résultat financier 2023.

Un montant de CHF 121'292.18 a été attribué au FRET afin de pouvoir clôturer le préavis 41-2014 (voir remarque 230.3316). Le Comité de direction a estimé que la volonté des communes ainsi que de la commission tourisme lors de l'acceptation du crédit en 2014 avait été de soutenir les aménagements du massif de La Dôle. Il a donc pris la décision de réattribuer ce montant en diminution d'un prêt qui a été octroyé par le FRET à Télé-Dôle SA en 2022. Ainsi, la décision de soutien prise en 2014 est respectée et le risque sur le prêt octroyé récemment est diminué.

21. Participations

- 210.4520 La prévision faite lors de l'élaboration du budget s'est avérée très précise.

22. Services financiers

- 220.4250 Le Comité de direction a décidé de placer des montants définis sur les comptes à terme à la Banque cantonale vaudoise. Ces placements ont permis de générer un peu plus de CHF 10'000 de revenus.

23. Amortissements, attribution aux réserves

- 230.3316 La différence dans le montant des amortissements provient en grande partie de la clôture du préavis PR-57-2020 Démarche de transition écologique, qui a été finalisée avec un montant CHF 13'527.46 contre un montant voté de CHF 100'000. Cette différence provient de subventions obtenues non planifiées. Ce préavis avait déjà été amorti avec un montant de CHF 21'150.83 impliquant pour cet exercice un amortissement négatif.

Le préavis 41-2014 Demande de crédit d'investissement de CHF 996'000 pour la réalisation de l'aménagement des pistes du massif de la Dôle, a pu être clôturé avec un résultat de CHF 0. Pour ce préavis, la Région de Nyon a joué uniquement un rôle de bourse et ce préavis ne pouvait pas être clôturé tant que les charges n'étaient pas équilibrées par les recettes. Le solde a été restitué au FRET.

42. Développement territorial

420.4510 Le Canton de Vaud a revu à la hausse le soutien de la Région de Nyon dans sa tâche de bureau vaudois de l'agglomération du Grand Genève.

83. Energie et environnement

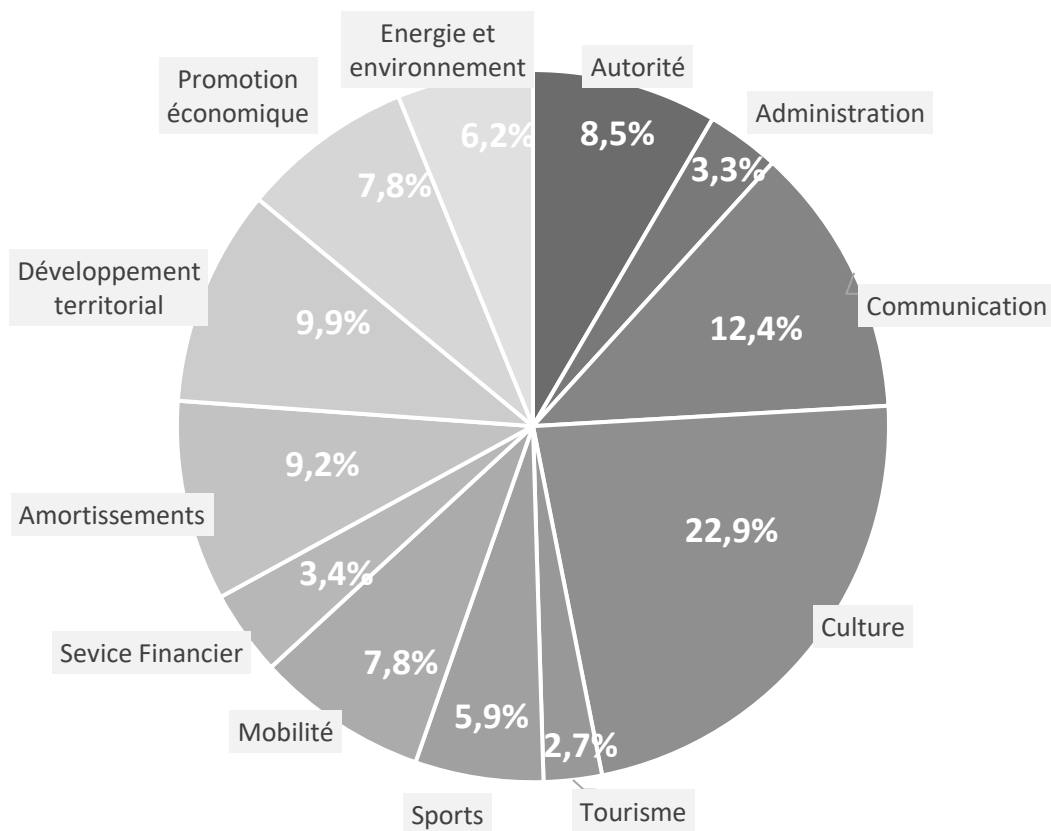
830.3651 Les soutiens aux projets dans le cadre du programme de biodiversité de la Région de Nyon se mettent en place tranquillement. La vacance du poste à l'environnement a notamment retardé son plein déploiement en 2023.

Répartition financière

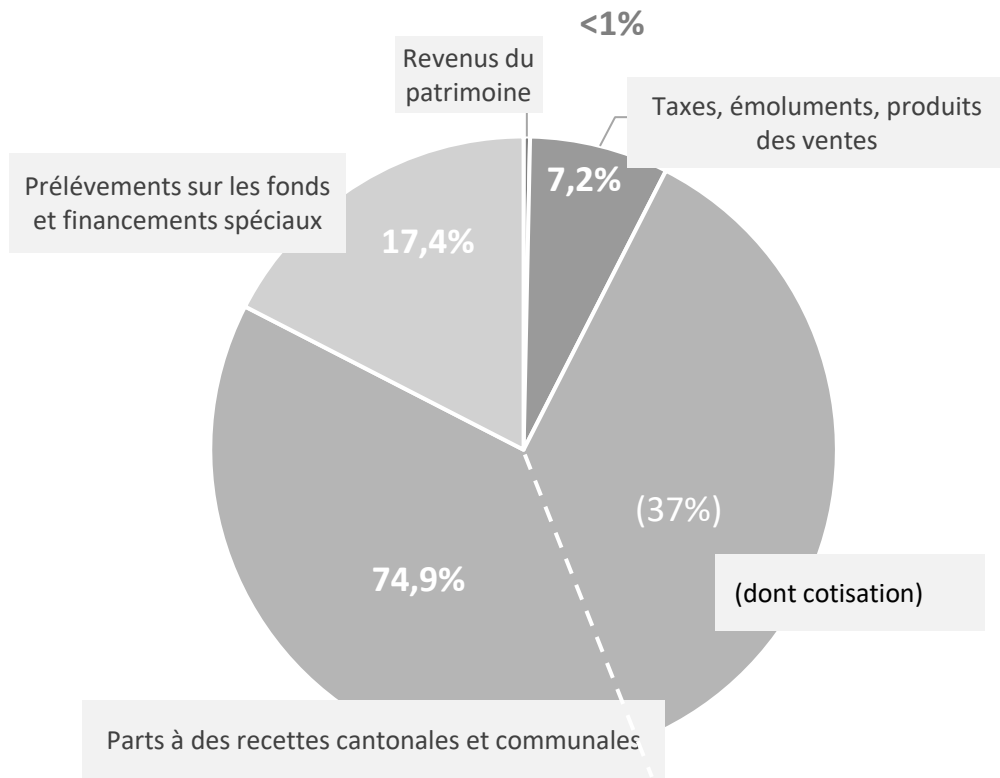
Vous trouverez ci-après 3 graphiques montrant :

1. La répartition des charges de notre association par thématique
2. Les recettes par nature
3. Les charges par nature

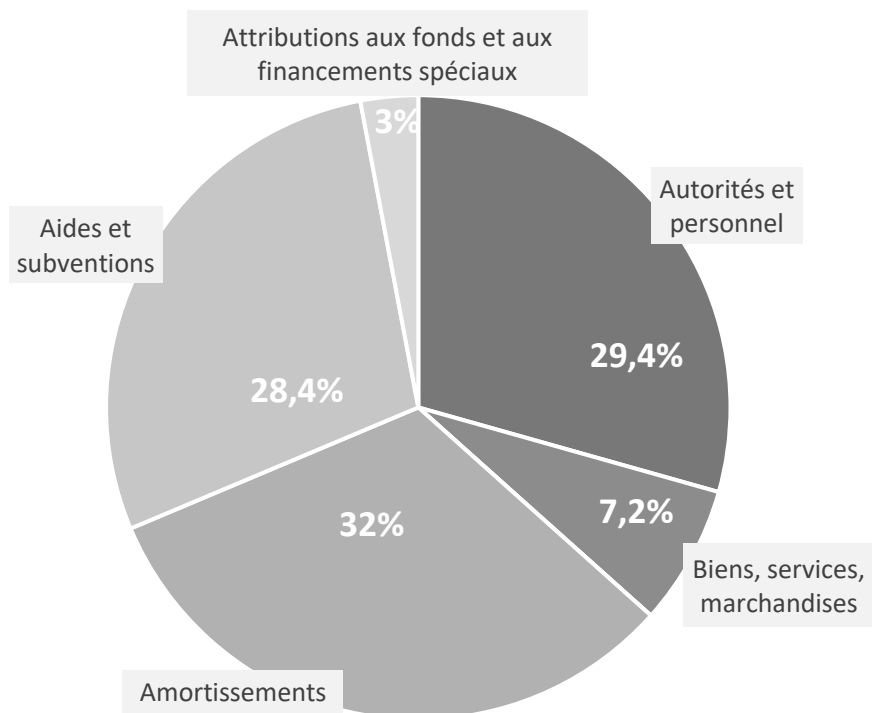
Répartition des charges



Recettes par nature



Charges par nature



Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF -296'521.12.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	629'641.35
DISREN	-434'187.31
FRET	28'481.39
TP	-520'456.55
Total	-296'521.12

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association se monte à CHF 629'641.35 et reflète un exercice 2023 très positif.

Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total de ses actifs, qui passent de CHF 6'906'479.09 à CHF 6'492'453.98.

Les disponibilités en liquidités restent importantes en raison des attributions faites aux fonds DISREN et TP.

Afin de compléter le détail du bilan, plusieurs tableaux vous sont présentés en annexes :

- Annexe 1.5 : détail des investissements (préavis). Tableau qui présente l'évolution durant l'exercice des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissements et prélèvements sur des fonds.
- Annexe 1.6 : détail des fonds de réserves. Tableau détaillant les attributions et prélèvements sur les fonds de réserves (DISREN, FRET et TP) de l'exercice.

Le capital de l'association se monte à CHF -314'485.01 à la suite de l'attribution du résultat de l'exercice 2022 déficitaire de CHF- 99'309.35. En prenant en compte le résultat excédentaire de cet exercice, soit CHF 457'298.77, ce capital pourra être totalement assaini.

Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

Télé-Dôle SA

- **CHF 1'999'800** concernant prêts LDER 417 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 90'350** concernant prêts LDER 423 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 1'650'000** concernant prêt de la Caisse d'épargne de Nyon en faveur de Télé-Dôle SA, préavis 71-2021.

Ronchi SA

- **CHF 129'798** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement, conformément aux statuts de l'association est fixé à CHF 2'000'000. La Région de Nyon n'a, à ce jour, aucun emprunt et a suffisamment de liquidités afin d'assumer ses engagements. Néanmoins, étant donné la situation de Télé-Dôle SA et les prêts ainsi que les cautionnements qui ont été accordés à cette société dont la Région est actionnaire majoritaire, la situation pourrait évoluer rapidement et le Comité de direction suivra ces éléments de manière très attentive.

Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de la Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 4 avril 2024. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2023. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 45 communes.

- Annexe 1 Tableaux des comptes 2023
 - 1.1 Comptes de fonctionnement 2023
 - 1.2 Charges et produits par natures 2023
 - 1.3 Autofinancement 2023
 - 1.4 Bilan au 31.12.2023
 - 1.5 Investissements 2023
 - 1.6 Fonds de réserve 2023
- Annexe 2 Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2023
- Annexe 3 Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Conclusion

L'exercice 2023 permet à la Région de Nyon de retrouver un capital positif et ainsi une situation plus sereine. Les comptes présentés ce jour, bien que largement bénéficiaires, sont dus à quelques facteurs exceptionnels et ne doivent pas laisser penser que les efforts faits par le Comité de direction doivent être relâchés. Le premier objectif du Comité de direction lors de l'augmentation de la cotisation est atteint, à savoir assainir le capital de l'association.

Le total des charges en lien avec les activités de la Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 2'641'322.62. Celles-ci sont entièrement couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'098'621.39. Il en résulte donc un résultat excédentaire de CHF 457'298.77

Les difficultés financières de Télé-Dôle SA, si aucune solution n'est trouvée afin de pérenniser cette société, auront un lourd impact sur les finances de la Région de Nyon. Le Comité de direction travaille en partenariat avec le Conseil d'administration afin de trouver une issue favorable à cette situation et ce, jusqu'à ce qu'il soit possible de présenter une visibilité précise des impacts financiers de Télé-Dôle SA.

Le Comité de direction remercie les communes et son Conseil intercommunal pour la confiance qui lui est donnée dans la gestion de la Région de Nyon.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 38-2024 relatif aux comptes 2023,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 25 avril 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général